

La CSBE revoit ses tarifs pour les demandes de transport spécial

Saint-Georges, le vendredi 30 septembre 2016 – La Commission scolaire de la Beauce Etchemin (CSBE) a révisé à la baisse ses tarifs pour le transport d'un élève à une seconde adresse ou à l'intérieur de la zone de marche de son école.

Le mardi 27 septembre dernier, le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin a en effet entériné une proposition de son comité consultatif de transport, et modifié sa grille de tarification pour les années 2016-2017 et 2017-2018.

Rappelons qu'en janvier 2016, le conseil des commissaires avait décrété qu'à compter de septembre 2016, la CSBE accepterait d'effectuer le transport à plus d'une adresse ou à l'intérieur de la zone de marche d'une école, même dans des cas où cela engendre des frais supplémentaires. Afin de défrayer les coûts de ce service, on a alors imposé des frais à ceux qui l'utilisent. Le conseil s'était par ailleurs engagé à revoir les frais lors de la première année de fonctionnement, afin de s'assurer que les revenus issus de ce service correspondent bien aux dépenses qu'il engendre.

Lors de la séance du 27 septembre, M. Jérôme L'Heureux, directeur du Service des ressources informationnelles et organisationnelles, a présenté les résultats des opérations depuis le début de l'année scolaire. Il a indiqué que la bonification du service de transport avait entraîné l'ajout de 550 km aux parcours des autobus, ce qui amène des coûts additionnels de 86 800 \$. En contrepartie, 118 625 \$ ont été recueillis auprès des parents. La différence (31 825 \$) sera remboursée aux parents d'ici le 15 novembre, en modifiant la tarification comme suit :

- 180 \$ (l'équivalent de 1 \$ par jour de classe) au lieu de 250 \$ pour la demande de transport à une 2^e adresse;
- 125 \$ au lieu de 250 \$ pour la demande de transport à l'intérieur d'une zone de marche.

Les autres tarifs restent les mêmes et le transport régulier demeure, bien sûr, gratuit. Selon le président du conseil des commissaires, M. Charles-Henri Lecours, cet ajustement rapide des tarifs allait de soi. « Le but n'est pas de faire un surplus, mais plutôt d'adapter notre offre de services aux besoins de notre clientèle, tout en demeurant des gestionnaires responsables », explique-t-il.

M. Lecours souhaite par ailleurs que le gouvernement en vienne à accepter de subventionner le transport à une 2^e adresse. « Ce service n'est pas un luxe dans la société actuelle », conclut-il.





Comité exécutif

C'est lors de cette même assemblée du 27 septembre que les commissaires ont été avisés de la nomination de M. Guy Paradis comme vice-président du comité exécutif de la CSBE.

Le président du conseil des commissaires, M. Charles-Henri Lecours, est d'office le président du comité exécutif, dont les autres membres sont Mme Sophie Boisvert, M. Marc-Ange Doyon, Mme Ghislaine Turmel et Mme Nathalie Vachon.

-30-

Jacques Légaré

Conseiller en communication

Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Téléphone : 418 228-5541, poste 2694

Cellulaire : 418 313-0166

jacques.legare@csbe.qc.ca

UNE PASSION
POUR
L'ÉDUCATION

